



COURRIER ARRIVÉ

30 JUIL. 2020

Autorisations d'Urbanisme

Villacoublay, le 24 JUIL. 2020
N°1677/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de division aérienne Pierre Reutter
directeur de la sécurité aérienne d'État

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Vienne

OBJET : permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol dans le département de la Vienne (86).

RÉFÉRENCES : a) votre lettre du 15 juin 2020 (dossier n°086 027 20 X0009) ;
b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
c) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aérienne d'État¹ ;
d) instruction n°1050/DSAÉ/DIRCAM du 09 juillet 2018 ;
e) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation².

Monsieur le directeur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre d'une demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 45 837 mètres², située au lieu-dit « Aérodrome Nord – La Poudrière – Le Champ de Tir » sur le territoire de la commune de Biard (86).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que je donne mon autorisation pour sa réalisation.

¹ NOR DEFD1308371A

² NOR EQUA9000474A

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud³ de la décision préfectorale.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

le général de division aérienne Pierre Reutter,
directeur de la sécurité aéronautique d'État.

